

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS773

AMENDEMENT

présenté par
Mme Miller, Mme Blin, Mme Gervais, Mme Martin (Gironde), M. Mazaury, Mme Parmentier-
Lecocq et Mme Spillebout

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--